



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

(Résumé) :

Ce document fusionne les synthèses du programme de lutte contre le bruit (actions menées dans le passé avant la mise en œuvre de la Directive 2002/49/CE - DF9) et du plan d'action (actions basées sur les résultats de la cartographie du bruit réalisée conformément à la Directive 2002/49/CE - DF9). /EC - DF10). Les titres des différents encadrés sont donnés en français et en anglais pour faciliter le traitement des données.

Dans le cas des grands axes routiers/ferroviaires, les programmes et plans d'action de lutte contre le bruit traitent généralement plusieurs d'entre eux. La description de la route/voie ferrée concernée se trouve dans l'encadré « Synthèse des résultats de la cartographie sonore ».

This document merges the summaries of noise control programme (actions carried out in the past before the implementation of the Directive 2002/49/EC - DF9) and action plan (actions based on the results of noise mapping conducted in accordance with Directive 2002/49/EC - DF10). The titles of the different boxes are given in French and in English to facilitate the processing of data.

In the case of major road/railway, generally noise control programmes and actions plans are treating more than one of them. The description of the concerned road/railways can be found in the box entitled "Summary of the results of noise mapping".

Nom du DF9 et du DF10 / Name of DF9 and DF10 :

FR_B_DF9_(MRoad/MRail/MAir/Agg).xls

FR_B_DF10_(MRoad/MRail/MAir/Agg).xls

Nom du résumé du plan d'actions / Full name of the noise control programme and the noise action plan report :

PPBE_972_Gi_CTM_E4

Date de l'arrêté / Adoption date

Code unique de l'entité déclarante/Reporting entity unique code : A

Type de plan d'actions / Choose the reporting issue:

☐ Agglomération / Agglomeration

UniqueAgglomerationID:

☒ **Routes / Roads**

Dans le cas d'un plan d'action incluant une seule route, préciser le code UniqueRoadID:

☐ Fer / Railways

Dans le cas d'un plan d'action incluant une seule voie ferrée, préciser le code UniqueRailID:

☐ Aéroport/Airport

Code ICAO:

Échéance :	
Échéance 1 (2008-2013) Échéance 2 (2013-2018) Échéance 3 (2018- 2023) <u>Échéance 4 (2023- 2028)</u>	
Coût des actions passées / Cost of the noise control programme	Route / Road : - 450 M€ pour le TCSP - 12 à 18 M€/an pour le renouvellement de chaussées - 1,7 M€ pour autres (murs anti-bruit, travaux acoustiques des riverains, application bruit) .
Date d'achèvement des actions passées / Completion date	2023
Date d'achèvement des actions futures / Expected completion date	2028
Nombre de personnes dont l'exposition au bruit diminue par les actions passées / Number of people experiencing noise reduction	Lden > 68 dB(A) passe de 15 000 en 2018 à 5 000 en 2023 Ln > 62 dB(A) passe de 9000 en 2018 à 2 000 en 2023
Coût des actions futures / Cost of the noise action plan	Route / Road : 246 500 € (exclu le renouvellement de chaussées) Renouvellement de chaussées : 12 à 18 M€/an
Nombre de personnes dont l'exposition au bruit devrait diminuer grâce aux actions futures / Number of people expected to experience noise reduction	Route / Road : <i>difficilement quantifiable</i>

Valeurs limites / Limit values in place:

* La Directive Européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, est transposée dans le droit français par les articles L. 572-1 à L. 572-11 (partie législative) et R. 572-1 à R. 572-11 (partie réglementaire) du code de l'environnement ;
* Les articles R. 572-1 à R.572-11 du code de l'environnement définissent les autorités compétentes pour la réalisation des cartes de bruit stratégiques et des plans de prévention du bruit dans l'environnement qui en découlent ;
* L'arrêté du 4 avril 2006 (article 7) définit les seuils d'exposition réglementaires pour les différents types de source de bruit (en dB(A)) :

	Aérodrome	Route ou LGV	Voie ferrée conventionnelle	Activité industrielle
L _{den}	55	68	73	71
L _n		62	65	60

Résumé des principaux résultats de la cartographie du bruit / Summary of the results of noise mapping:

Dans cet encart, les résultats de la cartographie sont synthétisés. Cela inclut une description rapide des grandes infrastructures concernées.

Pour les grandes infrastructures, on distingue deux cas : (1) les grandes infrastructures ne traversent pas de grande agglomération (cf. listé par arrêté du 14 avril 2018 modifié), et (2) les grandes infrastructures traversent une grande agglomération (idem).

La Martinique ne compte pas d'agglomération au sens de cette réglementation.

Dans le cas (1), il s'agit de remplir uniquement le tableau décrivant chaque grande infrastructure dans sa globalité.

Dans le cas (2), il s'agit de remplir deux tableaux : celui décrivant chaque infrastructure dans sa globalité, et celui décrivant la partie de chaque grande infrastructure qui traverse la grande agglomération.

Description des grandes infrastructures

En Martinique environ 170 km de réseau autoroutier, national, et départemental sont concernés le présent PPBE :

Description des grandes infrastructures routières dans leur globalité

Infrastructure	Point de départ	Point d'arrivée	Longueur	Gestionnaire
A1	PR0	PR6 + 850	6 760	CTM
N1	PR0	PR2 + 1 240	58 040	CTM
	PR2 + 1240	PR50 + 120		
N2	PR0	PR29 + 340	30 000	CTM
N3	PR0	PR4 + 140	4 140	CTM
N4	PR8 + 240	PR13 + 190	4 860	CTM
N5	PR0	PR29 + 1 300	17 160	CTM
N6	PR0	PR24 + 310	3 640	CTM
N8	PR2 + 460	PR4 + 150	1 380	CTM
N9	PR0	PR3 + 810	3 710	CTM
N2006	PR0	PR6 + 840	6 890	CTM
D3	PR1,5 + 420	PR3 + 470	1 650	CTM
D13	PR0	PR2 + 110	2 060	CTM
D15A	PR0	PR0 + 1230	1 230	CTM
D15	PR0+200	PR1+150	1 300	CTM
D14	PR0	PR6+700	7 390	CTM
D20	PR0	PR10+700	10 740	CTM
D41	PR0	PR6+300	12 590	CTM

La Collectivité Territoriale de Martinique – Direction Générale Adjointe Services Techniques – Direction Gestion des Routes est en charge de l’entretien du réseau autoroutier routier national et routier départemental de la Martinique sur un linéaire d’environ 150 000 mètres concerné dans le présent PPBE. Ce réseau autoroutier et routier national et départemental traverse les communes de Basse-pointe, Lorrain, Marigot, Sainte-Marie, Trinité, Robert, Lamentin, Fort-de-France, Saint-Joseph, Schœlcher, Case-Pilote, Bellefontaine, Carbet, Saint-Pierre, Le Marin, Rivière-Pilote, Sainte-Luce, Rivière-Salée, Ducos, Le François.

Description de la partie des grandes infrastructures routières qui est incluse dans la grande agglomération traversée : **Non concerné**

Aucune

Synthèse des cartographies :

Publication des cartographies :

Site internet des services de l’Etat de la Martinique

<https://martinique.gouv.fr/actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-et-habitat-transport-et-deplacements/Cartes-du-bruit-routier>

Synthèse de la cartographie pour les grandes infrastructures routières dans leur globalité

	Infrastructure	Population exposée	Nb d’établissements de santé	Nb d’établissements d’enseignement
L _{den} > Seuil	A1	871	1	2
	D13	101	0	0
	D14	0	0	0
	D15	7	0	0
	D15A	94	0	0
	D20	0	0	0
	D3	11	0	1
	D41	17	0	0
	N1	1243	0	2
	N2	1146	0	4
	N2006	222	0	0
	N3	358	0	0
	N4	154	0	4
	N5	639	0	0
	N6	108	0	0
	N8	150	0	0
	N9	3	0	0

L _n > Seuil	A1	388	1	3
	D13	18	0	1
	D14	0	0	0
	D15	0	0	0
	D15A	3	0	2
	D20	0	0	0
	D3	0	0	3
	D41	0	0	1
	N1	462	1	6
	N2	473	1	7
	N2006	86	0	0
	N3	152	1	1
	N4	59	0	4
	N5	264	2	1
	N6	18	0	0
	N8	23	0	0
	N9	1	0	1

*Synthèse de la cartographie de la partie des grandes infrastructures routières incluse dans la grande agglomération traversée : **Non concerné***

	Infrastructure	Population exposée	Nb de logements	Nb d'établissements de santé	Nb d'établissements d'enseignement
--	----------------	--------------------	-----------------	------------------------------	------------------------------------

Aucune

Zones calmes :

Par nature, les abords des grandes infrastructures de transports terrestres constituent des secteurs acoustiquement altérés. Aucune zone calme n'a donc été identifiée dans le présent PPBE.

Résumé des actions passées (incluant les coûts et la population bénéficiaire)/ Summary of the noise management actions (and related budget and targets) taken:

Mesures de lutte contre le bruit mises en œuvre au cours des 10 dernières années pour les grandes infrastructures routières (2013-2023)

Infrastructure	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nb de personnes bénéficiaires (si possible)
A1 + N1	Mise en place du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ayant permis d'une part, une diminution du trafic, et, d'autre part, des aménagements routiers qui ont consisté par endroits à surélever la route par rapport aux bâtiments par exemple à Château Bœuf.	450 M €	250 bâtis 115 bâtis industriels
N1, N2, N3, N4, N5, N6, N8, N2006.	Réduction de vitesse passant de 90 km/h à 80 km/h	5 000 €	-
N1	Mise en place d'écran anti-bruit entre Mansarde et Trinité, de type rétro-réfléchissant de 300 mètres de long, de 4 mètres de hauteur	1,650 M€	8 bâtis collectifs
RD 41	Subventionnement de travaux d'isolation de façade	65 000€	7 bâtis
Ensemble des routes classées	Application pour information du public sur le bruit routier	10 000 €	100 %
Ensemble des routes	Réfection, renouvellement, et choix de revêtements acoustiques de chaussées	150 M€	100%

Résumé des actions futures (incluant les coûts et la population bénéficiaire – actions prévues dans les 5 ans après l’adoption du présent PPBE) / Summary of noise management actions, including measures to preserve quiet areas (and related budget and targets) envisaged:

Grandes infrastructures

Mesures de lutte contre le bruit prévues pour les grandes infrastructures routières

Résumé des actions futures (incluant les coûts et la population bénéficiaire – actions prévues dans le présent PPBE) / Summary of noise management actions, including measures to preserve quiet areas (and related budget and targets) envisaged:

Grandes infrastructures

Mesures de lutte contre le bruit prévues pour les grandes infrastructures routières

Infrastructure	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nb de personnes bénéficiaires (si possible)
N1	Des études projet pour mettre en place le TCSP sur la section Mahaut jusqu’à Trinité.	87 500 €	360 bâtis 61 bâtis industriels
N2	Des études projet pour la réalisation de protections acoustiques collectives pour la section de Batelière à la Colline	63 000 €	192 bâtis 13 bâtis industriels
	Des études projet pour la réalisation du TCSP sur la section Fort-de-France à Schœlcher	-	279 bâtis 23 bâtis industriels
N5	Des études projet pour la réalisation de protections acoustiques collectives sur les sections traversant les zones fortement habitées au lieux dit Gros Raisin et Duprey.	20 000 €	111 bâtis 1 bâti industriel
	Des études projet pour la réalisation du TCSP sur la section Carrère au Lamentin jusqu’ à Sainte-Luce	-	351 bâtis 103 bâtis industriels
N8	Des études projet pour la réalisation de protections acoustiques collectives	16 000 €	45 bâtis 4bâtis industriels
D3	Des études pour la réalisation de protections acoustiques collectives dans la zone de Petit Manoir	10 000 €	2 bâtis 1 bâti industriel
Ensemble des routes classées	Application pour information du public sur le bruit routier	50 000 €	100 %
Ensemble des routes	Réfection, renouvellement, et choix de revêtements acoustiques de chaussées	60 à 90 M€	100%

Résumé de la consultation du public en relation avec ce PPBE / Summary of the results of public consultations in relation to this noise control programme and noise action plan:

Résumé des dispositions envisagées pour évaluer la mise en œuvre et les résultats du plan d'actions passées / Summary of provisions envisaged for evaluating the implementation and results of the noise action plan:

Ce bilan se fera tous les 5 ans à partir du présent PPBE, conformément aux dispositions réglementaires.

Les actions de prévention ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation quantifiée de leur impact. Ces actions mises en œuvre seront évaluées à posteriori en terme de réalisation.

Par contre, l'efficacité des actions curatives précisées dans le PPBE sera appréciée en termes de réduction de l'exposition au bruit des populations. Ces indicateurs se baseront notamment sur :

- le nombre d'habitants qui ne sont plus exposés au-delà des valeurs limites ;
- le nombre d'établissements sensibles (enseignement, santé) qui ne seront plus exposés au-delà des valeurs limites ;
- le nombre d'habitants et d'établissements sensibles protégés en-deçà des seuils d'exposition réglementaires applicables pour les projets d'infrastructures ;

Lien internet vers le plan d'actions / Web links to the full noise control programme and noise action plan:

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement dans son intégralité peut être consulté à l'adresse suivante : www.collectivitedemartinique.mq